

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de création de deux lignes fortes de tramway Perrache-Saint Priest et Montrochet-La Doua nécessite une redistribution des fonctions du niveau zéro du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

L'ensemble des espaces concernés étant propriété de la communauté urbaine de Lyon, il est important, dès aujourd'hui, d'autoriser le SYTRAL à déposer toute demande d'urbanisme, notamment un permis de construire et à engager les travaux induits par le projet ;

B - Propose d'autoriser le SYTRAL à déposer le permis de construire correspondant et à réaliser les travaux d'adaptation du centre d'échanges nécessaires à la réalisation de cette opération sous la responsabilité et à la charge du SYTRAL ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

Où le rapporteur précisant de modifier la rédaction du rapport comme suit :

- ajouter le paragraphe suivant :

Les travaux liés au permis de construire ne seront mis en oeuvre qu'après l'intervention de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique, mais compte tenu des délais d'instruction et pour éviter une perte de temps, il est nécessaire d'autoriser le SYTRAL à déposer celui-ci dès maintenant ;

- modifier la proposition de monsieur le président comme suit :

Je vous propose, mesdames et messieurs, de bien vouloir autoriser le SYTRAL à déposer le permis de construire correspondant ainsi que toute demande d'urbanisme, leur mise en oeuvre étant subordonnée à la DUP ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par le rapporteur.

2° - Autorise le SYTRAL à déposer le permis de construire correspondant et à réaliser les travaux d'adaptation du centre d'échanges nécessaires à la réalisation de cette opération sous la responsabilité et à la charge du SYTRAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,